

PUBLICATION LE 06 octobre 2026

Niveau de publication choisie : Site internet de l'acheteur et Portail Marches-Publics.info

PASSERELLE PRESSE

Cet avis sera transmis par courriel automatiquement aux supports de presse choisis, soit :
Nouvelle République - Ed. Indre - version Integrale

AVIS

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Marc FLEURET - Président du Conseil départemental

Place de la Victoire et des Alliés

SMGP

BP 20639 - 36020 CHATEAUROUX CEDEX

Tél : 02 54 27 34 36

SIRET 22360001600016

 **Correspondre avec l'Acheteur**

L'avis implique un marché public.

Groupement de commandes : Non

Objet	Construction d'abris vélos au collège Rosa Parks à Châteauroux - 3 lots		
Référence	2026PAM6044		
Type de marché	Travaux		
Mode	Procédure adaptée ouverte		
Technique d'achat	Sans objet		
Lieu d'exécution principal	FRB03 - Indre		
Durée	4 mois		
Description	Construction d'abris vélos au collège Rosa Parks à Châteauroux - 3 lots		
Code CPV principal	45216129 - Abris de protection		
Forme	Prestation divisée en lots : Oui Les variantes sont exigées : Non		

Lots	Libellé	Estimé € HT	CPV
N° 1	Lot n°1 - Gros oeuvre Description : Gros oeuvre Lieu d'exécution : Collège Rosa Parks 6 bis rue Michelet 36000 CHATEAUROUX		45212000
N° 2	Lot n°2 - Charpente métallique - Serrurerie Description : Charpente métallique - Serrurerie Lieu d'exécution : Collège Rosa Parks 6 bis rue Michelet 36000 CHATEAUROUX		45262400
N° 3	Lot n°3 - Electricité Description : Electricité Lieu d'exécution : Collège Rosa Parks 6 bis rue Michelet 36000 CHATEAUROUX		45212000

Conditions de participation

Critères de participation : renvoi au R.C.

Marché réservé : Non

	Réduction du nombre de candidats : Non La consultation comporte des tranches : Non Possibilité d'attribution sans négociation : Oui Visite obligatoire : Oui Les candidats doivent obligatoirement procéder à une visite des lieux d'exécution du marché
Critères d'attribution	Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération 60 % : Le Prix 35 % : La valeur technique 5 % : Les performances en matière de protection de l'environnement
Renseignements	<u>Correspondre avec l'Acheteur</u> administratifs smgp Tél : 02 54 08 37 54
Documents	• <u>Règlement de consultation</u> • <u>Dossier de Consultation des Entreprises</u> L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Offres	Remise des offres le 29/10/26 à 17h00 au plus tard. Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Dépôt	• <u>Déposer un Pli dématérialisé</u> Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Renseignements complémentaires	Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Financement sur les crédits inscrits aux budgets départementaux. Paiement par virement administratif dans un délai maximum de 30 jours après réception de la facture par la collectivité ou son représentant. Groupement solidaire ou conjoint. Dans ce dernier cas, le mandataire sera solidaire de chacun des membres du groupement. Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Limoges, 2 cours Bugeaud CS 40410 87011 Limoges cédex Tél : +33 555339155 télécopieur : +33 555339160 adresse mail : greffe.ta-limoges@juradm.fr SIRET : 17870005000010 Introduction des recours Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Référé pré-contractuel avant la signature du marché (article L551-1 du code de justice administrative français) Référé contractuel jusqu'au 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution (R 551-7 du Code de Justice Administrative) Référé suspension dans les deux mois à compter de leur publication contre les actes détachables du contrat (article L. 521-1 du Code de justice administrative). Recours pour excès de pouvoir dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision administrative concernée (article R.421-1 du Code de justice administrative). Recours de plein contentieux dans les deux mois à compter de

l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ; dès la signature du contrat, le concurrent évincé n'est plus recevable à déposer un recours pour excès de pouvoir

Recours indemnitaire après demande préalable au pouvoir adjudicateur, dans le délai de déchéance quadriennale.

Envoi le 06/10/26 à la publication

Publication aux supports de presse suivants : Nouvelle République - Ed. Indre